

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Brindeau, Mme Six, Mme Thill et M. Benoit

ARTICLE 1

SOUS AMENDEMENT À L'AMENDEMENT N° 1

À l'alinéa 2, substituer à la date « 30 septembre 2021 » la date « 31 aout 2021 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

cet amendement vise à réduire la date du régime de "sortie" de l'état d'urgence sanitaire